

TRAÇONS ■ LES ■ LIMITES.CA

Guide d'animation pour la vidéo
Suivre son intuition

Cyberharcèlement
sexuel

© AOcVF - 2016

Auteure (2014): Maïra Martin, avec des révisions
de Madeleine Dagenais et Virginie Tiberghien

Coordonnatrice de projet : Kim Dubé

Révision du guide (2016): Kim Dubé

Projet développé par Action ontarienne contre
la violence faite aux femmes (AOcVF) avec
la collaboration de différents partenaires.



288, rue Dalhousie, pièce E
Ottawa (Ontario) K1N 7E6
Tél. : 613 241-8433
Télec. : 613 241-8435
aocvf@francofemmes.org
www.aocvf.ca

CENTRE novas
CALACS FRANCOPHONE DE PRESCOTT-RUSSELL



**CENTRE D'AIDE ET DE LUTTE CONTRE
LES AGRESSIONS À CARACTÈRE SEXUEL**

Financé par



Les opinions exprimées dans ce document
sont celles d'AOCVF et ne reflètent pas
nécessairement celles de la province
de l'Ontario

Remerciements

Cette vidéo et ce guide d'animation ont été développés par Action ontarienne contre la violence faite aux femmes (AOcVF) avec la collaboration de plusieurs partenaires qu'AOcVF tient à remercier.

AOcVF remercie les intervenantes de son réseau et en particulier, celles travaillant dans les Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) qui ont partagé leur expertise. AOcVF tient à remercier plus particulièrement les membres du comité consultatif composé d'intervenantes

- du CALACS francophone d'Ottawa
- du Centre de santé communautaire Hamilton/Niagara
- du Centr'Elles, centre des femmes francophones du Nord-Ouest de l'Ontario
- du Centre Novas, CALACS francophone de Prescott-Russell
- du Centre Passerelle pour femmes du Nord de l'Ontario
- d'Oasis centre des femmes à Toronto

Un merci tout spécial à Josée Laramée et à Johanne Ouimette pour leur collaboration à la rédaction du guide.

AOcVF remercie également Jocelyn Forgues, le scénariste et réalisateur, qui a parfaitement saisi les besoins et les préoccupations ; le personnel de la maison de production Carte Blanche Films Inc., les membres de l'équipe technique, ainsi que les comédiennes et les comédiens qui ont accepté de participer à ce projet.

Nous remercions également Marie-Claire Khadji pour la mise en page de ce guide.

Enfin, nous remercions le personnel d'AOcVF, qui a contribué à différentes étapes de la rédaction et à la révision de ce guide.

Avant-propos

Bien que nous reconnaissons que les hommes peuvent être victimes de violence à caractère sexuel et que la violence se produit également dans les relations entre personnes de même sexe, la campagne Traçons-les-limites et les outils développés portent sur la violence faite aux femmes par des hommes.

La campagne s'appuie en effet sur la réalité de la violence à caractère sexuel, notamment sur le fait que c'est une violence liée au genre et un moyen pour des hommes de contrôler et de dominer des femmes. Les vidéos montrent donc des agresseurs de sexe masculin et des victimes de sexe féminin. Dans ce guide, nous emploierons le terme agresseur au masculin et le terme victime ou survivante au féminin.

Pour faciliter l'accessibilité aux personnes qui ont certaines limitations fonctionnelles, la vidéo est sous-titrée. Toutefois, seulement les bruits importants pour la compréhension de l'action sont indiqués. Ils sont en jaune et entre parenthèses.

Introduction

Cette vidéo et ce guide d'animation font partie de la campagne provinciale Traçons-les-limites, qui vise à sensibiliser les personnes de l'entourage à la violence à caractère sexuel.

1. Présentation de la campagne Traçons-les-limites

La violence à caractère sexuel existe bel et bien en Ontario. Elle est présente dans toutes les villes et toutes les communautés de la province et elle a des effets sur notre vie, sur celle de notre entourage, comme nos amies et amis, notre famille ou nos collègues, et sur l'ensemble de la société. Elle doit donc être éliminée.

Pour mettre fin à la violence à caractère sexuel en Ontario, nous devons non seulement prendre des mesures pour soutenir les survivantes et tenir les agresseurs responsables de leurs actes, mais également faire de la prévention et de l'éducation publique. Ce type de violence est en effet souvent mal compris et soumis à de nombreux mythes. Le public en général n'a donc pas toujours une réelle compréhension de ce que sont les agressions à caractère sexuel et de leurs impacts, ce qui amène notre société à tolérer ces formes de violence.

Différents comportements, comme le fait de blâmer une victime de violence à caractère sexuel, de ne pas intervenir quand on entend des commentaires inappropriés, des blagues sexistes ou de continuer à soutenir une personnalité publique ayant commis une agression à caractère sexuel, sont des exemples

montrant que la société accepte la violence à caractère sexuel et que des changements sociaux sont nécessaires. Il est donc important de sensibiliser le public à la réalité de la violence à caractère sexuel. Nous voulons notamment sensibiliser les personnes de l'entourage afin de leur permettre de reconnaître les formes de violence à caractère sexuel et de les inciter à intervenir.

Traçons-les-limites est une campagne de prévention qui vise à répondre à ce besoin. Lancée en mai 2012, elle a pour objectifs d'engager les personnes de l'entourage dans un dialogue sur les agressions à caractère sexuel, de remettre en question les mythes et d'informer sur la réalité de ce type de violence et sur les façons d'intervenir efficacement et en toute sécurité.

Pour attirer et retenir l'attention des personnes de l'entourage, la campagne s'adresse directement à elles en les plaçant dans des scénarios concrets qui pourraient leur arriver. Elles sont donc amenées à étudier la situation qui leur est présentée, à en discuter et à réfléchir à ce qu'elles feraient si elles se retrouvaient dans cette position. La réflexion personnelle et le dialogue avec les autres sont des éléments très importants de la campagne. Nous ne souhaitons pas imposer un comportement aux personnes de l'entourage. Nous voulons au contraire ouvrir le dialogue et donner l'information. Après la réflexion et la conversation, chaque personne est libre de trouver sa propre intervention en fonction de sa situation personnelle, de son niveau de confort, de ses propres limites et en pensant à sa propre sécurité.

2. Présentation des vidéos

Les vidéos et guides Traçons-les-limites ont été créés pour répondre à un besoin des intervenantes travaillant dans les services et centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS). Elles souhaitent en effet avoir plus d'outils de sensibilisation et d'éducation sur cette problématique. L'idée des vidéos a été retenue pour leur côté dynamique et interactif.

Chaque vidéo est indépendante. L'intervenante pourra donc choisir laquelle utiliser en fonction des thèmes qu'elle aimerait aborder.

Ces vidéos suivent les lignes directrices de la campagne Traçons-les-limites. Elles s'adressent donc aux personnes de l'entourage et visent à ouvrir le dialogue et la réflexion. Elles montrent une situation de violence à caractère sexuel réelle ou possible, à laquelle une personne de l'entourage se retrouve confrontée. Cette personne se trouve face à un choix d'intervenir pour arrêter ou prévenir l'agression à caractère sexuel. Les vidéos s'arrêtent dans un premier temps avec une non-intervention de la personne, avant de faire un retour en arrière et de revenir à un moment clé où la personne aurait pu intervenir et à ce qu'elle aurait pu faire. Cette alternative permet d'engager la discussion et permet au public de réfléchir à ce qu'il ferait dans une telle situation et de choisir son intervention.

Pour sensibiliser et éduquer les personnes de l'entourage à la réalité de la violence à caractère sexuel, chaque vidéo montre une forme de violence différente. Les vidéos s'attachent également à montrer les impacts qu'une agression peut avoir sur les survivantes et sur leur entourage.

Pour montrer que la violence à caractère sexuel nous concerne toutes et tous et que chacune et chacun peut agir, chaque vidéo montre également une personne de l'entourage différente et des liens d'intimité plus ou moins forts.

Pour refléter le fait que les agressions à caractère sexuel sont liées au genre et sont un moyen pour des hommes de contrôler et de dominer des femmes, les vidéos montrent des agresseurs de sexe masculin et des victimes de sexe féminin. Il pourrait toutefois être mentionné au début de l'intervention que des hommes et des garçons peuvent également être victimes d'agressions à caractère sexuel et que des femmes peuvent être des agresseurs. Il pourrait également être important de mentionner qu'il existe aussi de la violence dans les relations homosexuelles.

Préparation générale à l'utilisation des vidéos

1. Public cible

1.1. Personnes de l'entourage

Dans le but de suivre les lignes directrices de la campagne Traçons-les-limites, ces vidéos ont été conçues pour sensibiliser les personnes de l'entourage aux agressions à caractère sexuel, pour susciter la réflexion et la discussion et pour les inciter à intervenir.

Ces vidéos peuvent être utilisées avec des jeunes ou avec des adultes. Elles peuvent être montrées à des groupes mixtes ou qu'à des femmes ou qu'à des hommes. Dans le cas des groupes mixtes, l'intervenante devrait veiller à ce que l'environnement soit sécuritaire et non intimidant pour les femmes ou les filles, qu'elles se sentent respectées et qu'elles aient l'espace pour s'exprimer. Il faut toujours s'attendre à ce qu'il y ait une survivante dans le public. Il ne faut donc pas qu'elle soit revictimisée pendant les conversations.

1.2. Survivantes

Les vidéos n'ont pas été conçues pour être utilisées comme outil d'intervention avec les femmes survivantes d'agression à caractère sexuel. Une intervenante peut cependant décider de se servir de ces vidéos avec une survivante si elle estime qu'elles peuvent lui être bénéfiques et qu'elles peuvent s'intégrer dans le processus de guérison et de reprise de pouvoir de la femme. Il est important d'évaluer avec la survivante qui vient de dévoiler ce qu'elle a vécu si c'est approprié de lui montrer la vidéo.

2. Objectifs des vidéos

Chaque vidéo permet de remplir des objectifs spécifiques, mais toutes ont quatre objectifs communs.

- Reconnaître la violence à caractère sexuel. Les vidéos permettront de comprendre les agressions à caractère sexuel, d'en savoir plus sur ces différentes formes et d'apprendre à reconnaître des signes avertisseurs. Les personnes de l'entourage seront également sensibilisées à la notion de consentement.
- Reconnaître les effets de la violence à caractère sexuel sur les victimes et sur les personnes de l'entourage.
- Remettre en question les mythes liés aux victimes, aux agresseurs et à la violence à caractère sexuel.
- Savoir davantage comment intervenir dans une telle situation. Les personnes de l'entourage seront invitées à réfléchir à l'intervention choisie par le personnage dans la vidéo puis aux autres interventions possibles.

3. Se préparer en cas de dévoilement

3.1. Les principes de base

Lorsqu'on fait de la sensibilisation auprès des personnes de l'entourage, il faut s'attendre à ce qu'il y ait dans le public une survivante d'agression à caractère sexuel ou une personne dont une proche a subi ce type de violence. C'est pour cela qu'il est important de préparer le public avant le visionnement

et notamment, dire qu'une personne est disponible pour offrir du soutien. En ce sens, il est suggéré d'être deux personnes lors de la séance (l'animatrice et la personne de soutien).

Il faut également se préparer au cas où la personne concernée dévoile ce qui lui est arrivé ou ce qui est arrivé à une personne proche. Le dévoilement peut avoir lieu en privé, par exemple si la personne décide de quitter la salle pendant la séance ou si elle décide de vous en parler après la séance. Si cette situation se présente, voici quelques principes que vous pourriez suivre :

- Écouter la personne avec empathie et respect.
- Croire la personne et valider ses sentiments.
- Soutenir la personne en lui disant qu'elle a du courage de parler, que ce qu'il lui est arrivé n'est pas de sa faute, qu'elle n'est pas seule et que vous êtes là pour l'aider si elle en a besoin.
- Respecter la volonté et les choix de la personne et ne pas essayer de lui dire quoi faire.
- Respecter la confidentialité de la personne et de son histoire, sauf si elle vous autorise expressément à en parler ou que vous y êtes tenue par la loi si la personne a moins de 16 ans.
- Avoir à disposition les numéros de téléphone et contacts des organismes d'aide aux survivantes de violence à caractère sexuel, notamment ceux de la ligne de soutien Fem'aide et des services en agression à caractère sexuel de votre région. Lui donner l'information, mais sans l'obliger à les contacter.

Le dévoilement peut également avoir lieu pendant les discussions de groupe. Dans cette situation, en plus des principes énoncés ci-dessus, il pourrait être important de :

- Remercier la personne d'avoir partagé son vécu et d'insister sur le courage qu'elle a eu de le faire.
- Rappeler au reste du groupe l'importance de respecter le témoignage de cette personne et de respecter la confidentialité.

3.2. Que faire si le dévoilement concerne une personne de moins de 16 ans ?

Si le dévoilement concerne une personne de moins de 16 ans et que cette personne a subi, est à risque de subir ou continue de subir de la violence, notamment de la violence à caractère sexuel, la loi rend obligatoire de prévenir la Société d'aide à l'enfance (SAE). Cette obligation légale peut présenter des défis, parce qu'elle peut limiter les dévoilements de jeunes qui n'osent pas confier ce qu'elles ou ils ont vécu de peur que la SAE soit prévenue ou parce qu'elle peut briser le lien de confiance qui s'est établi entre la survivante et la personne à qui elle vient de se confier.

Pour savoir comment surmonter ces défis, il est suggéré à l'intervenante de s'informer des politiques et procédures de son centre et d'en parler avec son équipe avant d'aller présenter les vidéos.

4. Déroulement de l'intervention

4.1. Préparation au visionnement

Avant de regarder la vidéo, il est nécessaire de préparer le public à ce qui va être montré. Voici quelques points qu'il est suggéré de suivre :

- Se présenter et expliquer ce qui va suivre.
 - Expliquer notamment que le but de la séance est de parler des agressions à caractère sexuel, en particulier d'une forme (celle décrite dans la vidéo).
 - Expliquer qu'avant d'avoir la discussion, ils et elles vont regarder une vidéo.
 - Expliquer également que la vidéo fait partie d'un ensemble d'outils développés dans le cadre de la campagne Traçons-les-limites dans le but de sensibiliser les personnes de l'entourage aux agressions à caractère sexuel.

- Avertir que la rencontre peut susciter de l'émotion et inviter les personnes qui le souhaitent à quitter la salle à tout moment si la rencontre devient émotionnellement trop difficile. Si une personne vous accompagne, préciser que cette personne peut apporter du soutien.

- Expliquer que chacune et chacun est libre de participer à la discussion. Si une personne n'est pas à l'aise de répondre aux questions, elle peut ne pas répondre.

- Rappeler les principes de discussion de groupe, à savoir respecter les opinions des autres, respecter le temps de parole, utiliser un langage respectueux et non violent. Rappeler que le but est de réfléchir et de discuter.

- Rappeler les principes de respect et de confidentialité. Expliquer que le groupe doit être un espace de confiance et que tout ce qui est confié pendant la discussion doit rester confidentiel. Si des personnes de moins de 16 ans sont présentes, parler de l'obligation légale de prévenir la SAE en cas de dévoilement.
- Préciser que la violence à caractère sexuel est une violence liée au genre, c'est-à-dire que la majorité des victimes sont des filles et des femmes et que la majorité des agresseurs sont des hommes. Mais expliquer également que des garçons et des hommes peuvent être agressés sexuellement et que des filles et des femmes peuvent être des agresseurs.

4.2. Visionnement de la vidéo

Après avoir expliqué le contexte de la séance et les principes à respecter, la vidéo est diffusée. L'intervenante sera attentive aux réactions de la salle et devrait être prête à tout moment à soutenir une personne qui regarde la vidéo si celle-ci manifeste des émotions. Le visionnement peut être interrompu pour permettre à la personne de s'exprimer immédiatement.

4.3. Période d'échange et de soutien

Après avoir visionné la vidéo, l'intervenante peut inviter les personnes à réagir et à s'exprimer sur leurs sentiments. Il est important de donner à chaque personne le temps de parler de ses émotions si elle en exprime le besoin et de l'accompagner. Cette recommandation est notamment importante en cas de dévoilement. Le groupe sera plus en mesure d'analyser les vidéos si on a répondu aux besoins émotifs.

4.4. Activités liées à l'objectif de la séance

Des pistes d'intervention et des questions d'animation sont proposées dans la suite du guide. Elles permettent de guider les discussions, d'analyser la vidéo et de réfléchir en général à la violence à caractère sexuel. Ce ne sont que des suggestions. L'intervenante peut en développer d'autres ou les adapter en fonction de l'âge, des besoins et de la situation du public.

À noter :

Il pourrait être important pour l'intervenante de se tenir informée des statistiques et des actualités récentes au sujet de l'agression à caractère sexuel afin d'utiliser cette information lors de la séance et ainsi permettre de connecter le groupe à la réalité.

Suivre son intuition

Thème abordé : Cyberharcèlement sexuel

Durée : 4 minutes 36

Présentation des personnages

Nahla, 17 ans. Élève à l'école secondaire. Elle envoie des textos et des photos sexy à Philippe. Elle a prévu de coucher avec lui.

Philippe, 18 ans. Élève à l'école secondaire. Il reçoit des textos et des photos sexy de Nahla. Il espère coucher avec elle le soir du party.

Adrian, 18 ans. Élève à l'école secondaire. Ami de Philippe et Nahla.

Contexte de la vidéo

Depuis plusieurs semaines, Nahla et Philippe s'échangent des textos et des photos sexy. Nahla lui a dit qu'elle coucherait avec lui le soir du party qu'il organise. Mais le soir même, elle ne veut pas aller jusqu'au bout. Pour se venger, Philippe envoie à tous ses amis une photo de Nahla en train de lui faire une fellation. La photo circule. Toute l'école est au courant, se moque de Nahla et la harcèle.

Objectifs

- Reconnaître et comprendre le cyberharcèlement sexuel. Les personnes seront également sensibilisées à la notion de consentement.

- Reconnaître les effets du cyberharcèlement sexuel sur les victimes et sur les personnes de l'entourage.
- Remettre en question les mythes liés aux victimes, aux agresseurs et au cyberharcèlement sexuel.
- Parler de sexualité saine, de sexting et de l'influence de la société sur la différence de perception entre la sexualité des filles et celle des garçons ; notamment, de la notion de masculinité et de féminité, ainsi que de l'hypersexualisation des filles.

Préparation à la discussion sur la vidéo

- Veiller à ne pas juger et à ne pas donner l'impression d'interdire certaines pratiques sexuelles. Insister sur le fait qu'il n'y a pas de « mauvaises » pratiques sexuelles tant que toutes les personnes concernées sont consentantes, non opprimées et que la pratique n'est pas contraire à la loi.
- Ne pas oublier qu'une photo de nature sexuelle d'une personne de moins de 18 ans peut être considérée comme de l'exploitation sexuelle ou comme de la pornographie juvénile. Être en possession ou diffuser la photo peut être considéré comme un crime. C'est le cas, à la fois, pour la personne qui se prend volontairement en photo et toutes les personnes qui la reçoivent ou la diffusent. Pour en savoir davantage, veuillez consulter l'article 163.1 dans le Code criminel du Canada¹.

¹Code criminel du Canada, 1985.

- Une personne dans le public peut avoir diffusé des photos ou des vidéos ou peut avoir harcelé ou intimidé une autre personne. Il pourrait donc y avoir des commentaires inacceptables ou des manifestations d'agressivité de la part de certaines personnes. Il faut donc se préparer à ces différentes possibilités.
- Certaines personnes pourraient dire que des filles ou des femmes se mettent dans des situations à risque, et donc doivent assumer les conséquences. Ce pourrait être le cas pendant cette discussion quand on aborde le fait qu'une fille ou une femme peut volontairement mettre une photo sexy d'elle sur Internet ou l'envoyer par message texte. Dans cette situation, il est important de rappeler que :
 - La sexualité est naturelle et saine quand toutes les personnes concernées sont consentantes, quand elle se passe dans une relation égalitaire et quand elle est conforme à la loi.
 - Chaque personne a le droit de choisir sa sexualité. Chaque personne a le droit de choisir les actes sexuels avec lesquels elle est ou non à l'aise et de mettre ses limites.
 - C'est la responsabilité de chaque personne de respecter ses propres choix et limites, ainsi que les choix et limites des autres en matière de sexualité, et de ne pas juger.
 - Personne ne mérite de voir sa confiance trahie ou de subir du harcèlement
 - Même si c'est toujours l'agresseur qui est responsable de l'agression à caractère sexuel, il est important de prendre conscience que la diffusion par la technologie

est un moyen qui facilite les abus, que la diffusion sans consentement est du cyberharcèlement et que chaque personne qui fait la diffusion est responsable de ses actes.

- Certaines personnes pourraient insulter ou avoir des propos violents contre les personnes qui ont des pratiques sexuelles qu'elles n'approuvent pas ; notamment les personnes qui font du sexting. Dans cette situation, il est important de rappeler que chaque personne est libre de choisir sa sexualité et d'être à l'aise ou non avec certains actes, chaque personne doit également respecter les choix et les limites des autres sans juger.

1. Le comportement de l'agresseur

Il est possible, durant la discussion, que certaines personnes rejettent la responsabilité sur Nahla. Cette approche est souvent utilisée pour déresponsabiliser l'agresseur. Toutefois, l'agresseur est toujours responsable de l'agression sexuelle qu'il a commise, peu importe les comportements de la survivante. Voici quelques pistes d'intervention qui pourraient vous aider à mettre l'accent sur le comportement de l'agresseur.

Piste d'intervention : amener les personnes à se questionner sur le comportement de Philippe et à le tenir seul responsable de ce qui arrive à Nahla.

Questions pour susciter la discussion :

- Dans les vestiaires, pourquoi pensez-vous que Philippe montre la photo de Nahla à Adrian ?
- Pensez-vous que c'est acceptable que Philippe montre la photo de Nahla à d'autres personnes ?
- Pensez-vous que ce qu'a fait Philippe est de la violence ?

Messages à transmettre :

- Il n'y a pas de « mauvaises » pratiques en matière de sexualité tant que les personnes sont consentantes, qu'il n'y a pas de déséquilibre de pouvoir et que la pratique n'est pas contraire à la loi. Par exemple, faire des photos de nature sexuelle dans un cadre intime quand les deux personnes sont consentantes est acceptable. Par contre, ce n'est pas parce qu'une fille transmet sa photo qu'elle autorise la personne à la diffuser à d'autres. On doit s'assurer du consentement à chaque étape.
- Nahla a le droit de choisir sa sexualité et les pratiques avec lesquelles elle est à l'aise. Au début de la vidéo, c'est son choix et son droit d'envoyer des photos d'elle de nature sexuelle à Philippe. Cependant, elle n'a pas autorisé Philippe à diffuser ou montrer la photo à d'autres personnes. En faisant le choix de montrer les photos à d'autres personnes, et cela, sans le consentement de Nahla, Philippe a abusé de la

confiance de Nahla et utilisé un pouvoir et un contrôle sur elle et ses décisions. Par conséquent, son geste constitue du cyberharcèlement sexuel.

Questions pour susciter la discussion :

- Pourquoi pensez-vous que Philippe a pris une photo de Nahla pendant qu'elle faisait une fellation ?
- Pensez-vous que Nahla était au courant et qu'elle voulait que Philippe prenne la photo ?
- Comment vous sentiriez-vous si votre amoureux ou amoureuse prenait une photo de vous sans votre consentement ?
- Pensez-vous que c'est acceptable que Philippe ait pris la photo ?
- Pensez-vous que la frustration ou la déception peuvent justifier le recours à la violence, par exemple ici, justifier que Philippe envoie la photo de Nahla ?

Messages à transmettre :

- Tout acte de nature sexuelle doit être consenti, y compris être pris en photo ou être filmé. Prendre des photos de nature sexuelle sans le consentement de la personne est de la violence à caractère sexuel et les diffuser est du cyberharcèlement sexuel .
- Dans la vidéo, la réaction de Nahla nous démontre

clairement qu'elle n'a pas consenti à ce qu'il prenne une photo d'elle. En prenant la photo, Philippe n'a pas respecté Nahla, a abusé de son pouvoir et commis une agression à caractère sexuel.

- Rien ne justifie de commettre un acte de violence à caractère sexuel, même la déception, la frustration ou la colère de ne pas être allé jusqu'au bout. D'ailleurs, l'expression d'un sentiment de colère ou de frustration de la part de Philippe serait une forme de manipulation pour obtenir ce qu'il veut, donc une forme d'agression à caractère sexuel. Dans une relation saine et égalitaire, les deux personnes se respectent mutuellement et respectent le rythme de l'autre.

2. Quelles sont les conséquences que peut vivre une survivante de cyberharcèlement sexuel ?

Piste d'intervention : amener les personnes à réfléchir aux effets de la violence sur les survivantes et à susciter ou développer l'empathie envers elles. Il est important d'axer la discussion non pas sur ce que Nahla aurait pu faire pour éviter de se mettre à risque, mais sur des solutions au vrai problème qui est que Philippe a pris la photo de Nahla sans son consentement puis l'a diffusée.

Questions pour susciter la discussion :

- Nahla partage des photos d'elle et des messages « hot » avec Philippe. Pensez-vous qu'elle voudrait que d'autres personnes voient ses photos et ses messages ?

- Comment, à votre avis, Nahla pourrait-elle se sentir si elle savait que Philippe partage des photos d'elle ?
- À la fin de la vidéo, comment Nahla se sent-elle quand elle voit que Philippe a pris et diffusé des photos d'elle et que tout le monde les a vues et se moque d'elle ?
- Quelles pourraient être les conséquences pour elle à court et à long terme ?
- Qu'est-ce que Nahla pourrait faire dans cette situation ?

Messages à transmettre :

- Ce qui arrive à Nahla, et à bien d'autres filles, n'est pas sans conséquence et sans effet. C'est un acte grave qui laisse des traces importantes et souvent dévastatrices sur les survivantes. C'est un acte qui a des conséquences durables à long terme et qui peuvent varier d'une survivante à l'autre.
- Énoncer les différents sentiments possibles qu'une fille dans la situation de Nahla pourrait ressentir, en insistant sur le fait que chaque personne réagit différemment. Elle pourrait :
 - Se sentir trahie à la fois par Philippe qui a pris et diffusé des photos intimes et par ses amis et amies qui se moquent d'elle et ne la soutiennent pas
 - Se sentir isolée et rejetée par ses pairs (manque de soutien)
 - Se sentir coupable, responsable et avoir

- honte, même si elle n'a rien fait de mal
- Être terrorisée que la photo soit vue par encore plus de personnes et reste sur Internet
- Se sentir impuissante, ne pas savoir quoi faire ni à qui parler
- Sentir qu'elle n'a aucun contrôle ni pouvoir sur la situation
- Sentir qu'elle ne peut faire confiance à personne
- Être en colère contre son entourage
- Vivre de la tristesse et du désespoir, etc.

3. Le comportement des personnes de l'entourage

Dépendamment de la relation avec la survivante, il est possible que la personne proche soit affectée par ce qu'il se passe. Il est important d'écouter les proches et de leur offrir également des ressources. Par exemple, si les parents de Nahla reçoivent les photos, il est possible qu'ils en soient très affectés et se demandent ce qu'ils pourraient faire pour aider leur fille. Il est possible également que les parents de Philippe demandent de l'aide pour savoir comment intervenir avec Philippe.

Piste d'intervention : amener les personnes de l'entourage à reconnaître leur part de responsabilité lorsqu'un acte de violence à caractère sexuel est commis et à réfléchir à ce qu'elles pourraient faire pour empêcher ou arrêter un acte de violence et ne pas contribuer à celui-ci.

3.1 Le comportement d'Adrian

Questions pour susciter la discussion :

- Dans les vestiaires, que pensez-vous du fait qu'Adrian regarde la photo sexy de Nahla, sourit et fasse des commentaires encourageant Philippe ?
- Pensez-vous qu'Adrian participe à l'acte de violence envers Nahla ?
- Qu'est-ce qu'Adrian aurait pu faire ou dire au lieu de sourire et de faire des commentaires de ce genre ?
- Qu'est-ce qui a pu l'empêcher d'avoir un autre comportement ?
- Qu'auriez-vous fait dans cette situation ?

Messages à transmettre :

- Les personnes de l'entourage ne sont pas responsables de l'acte de violence. Toutefois, elles sont responsables si elles participent, encouragent, favorisent ou laissent la violence se poursuivre. Dans cette vidéo, Adrian ne savait pas ce que Philippe allait lui montrer. Mais en voyant la photo, il aurait dû comprendre qu'elle ne lui était pas destinée. Il aurait donc dû éviter de sourire et de faire des commentaires positifs à Philippe. En faisant cela, il laisse entendre à Philippe que ce qu'il fait est acceptable et cela peut l'encourager à continuer. Adrian aurait pu expliquer à Philippe qu'il est inapproprié de partager de telles photos sans le consentement de Nahla.

- Plusieurs raisons peuvent expliquer pourquoi une personne de l'entourage n'intervient pas pour empêcher ou arrêter un acte de violence. Dans cette vidéo, Adrian a peut-être pensé que ce n'était pas grave de regarder et commenter la photo, parce que tout le monde le faisait, que Nahla ne le saurait pas ou que Nahla n'avait qu'à ne pas envoyer des photos d'elle. Il ne s'est peut-être pas senti responsable vu qu'il n'avait pas pris la photo. Il ne voulait peut-être aussi rien dire à Philippe de peur de perdre son amitié ou de se faire juger.
- Il est important de bien comprendre que chaque fois qu'une photo ou une vidéo de ce genre est diffusée, la survivante est revictimisée. Une personne de l'entourage a toujours le choix d'agir. Elle peut choisir de participer à la commission ou à la continuation d'une agression, comme ici dans la vidéo. Elle peut au contraire choisir d'agir pour arrêter un acte de violence. Dans cette vidéo, Adrian aurait pu choisir de dire à Philippe qu'il ne voulait pas voir la photo et que Philippe ne devrait pas la montrer à tout le monde. Il aurait également pu dire à Nahla que Philippe montrait les photos et l'aider, ou dire à d'autres personnes qu'il ne trouvait pas ce comportement acceptable.
- Il se pourrait qu'une personne de l'entourage commence à détruire la réputation de Nahla en voyant les photos. Par exemple: elle pourrait commencer à traiter Nahla de termes dégradants ou même demander les photos et les envoyer à d'autres personnes. Les personnes de l'entourage ont un grand pouvoir d'influence sur les autres. Elles peuvent utiliser cette influence de façon négative ou de façon positive, à elles le choix. Il est donc important d'expliquer qu'elles ont plusieurs options d'intervention et qu'elles peuvent

choisir de quelle façon, elles souhaitent le faire.
C'est un choix personnel : la personne doit être à l'aise avec ce choix et ne pas se mettre en danger.

- Plus les survivantes sentiront un soutien des personnes de l'entourage, plus elles se sentiront en sécurité et capables de surmonter ce traumatisme.

Questions pour susciter la discussion :

- D'après vous, comment Adrian se sent-il quand il voit la photo de Nahla en train de faire une fellation ?
- Comment pensez-vous qu'Adrian se sent quand il comprend que Philippe va envoyer la photo à ses amis ?
- Dans la première fin, pourquoi pensez-vous qu'Adrian n'empêche pas Philippe d'envoyer la photo ?
- Comment pensez-vous qu'Adrian se sent quand il voit que tout le monde à l'école rit de Nahla et se moque d'elle ?
- Dans la deuxième fin, pourquoi pensez-vous qu'Adrian empêche Philippe d'envoyer la photo ?
- Comment pensez-vous qu'Adrian se sent après avoir empêché Philippe d'envoyer la photo ?
- Qu'est-ce qu'Adrian aurait pu faire d'autre ?
- Qu'auriez-vous fait dans cette situation ?

Messages à transmettre :

- Dans cette vidéo, on voit qu'Adrian ne voulait pas voir la photo et désapprouve le fait que Philippe l'ait prise. Il n'est pas d'accord non plus avec le fait que Philippe l'envoie à d'autres amis. Dans la première fin, Adrian fait une première intervention en désapprouvant le fait que Philippe ait pris la photo et en le lui disant, mais il ne l'empêche pas d'envoyer la photo. Quand il voit que toute l'école a vu la photo et que tout le monde juge, rit et intimide Nahla, il n'est pas à l'aise et regrette la situation.
- Dans cette situation, Adrian ne savait peut-être pas quoi faire ou il n'avait peut-être pas envie de s'opposer à Philippe et d'en subir les conséquences. Mais il peut arriver qu'une personne de l'entourage regrette de ne pas avoir agi et se sente coupable. Cette personne peut se sentir responsable de ce qui arrive par la suite. C'est pourquoi il est important d'intervenir.
- Revenir sur les différents moments et façons d'intervenir dans cette situation :
 - Dans la maison de Philippe, Adrian aurait pu dire à Philippe que son comportement n'était pas acceptable, il aurait pu lui parler des conséquences pour Nahla, il aurait pu effacer la photo, il aurait pu partir après avoir parlé à Philippe, etc.
 - À l'école, Adrian aurait pu aller voir Nahla, la soutenir et voir comment l'aider. Il aurait également pu aller voir le groupe de jeunes qui intimidait Nahla et leur dire que ce n'était pas correct ou parler à Philippe et lui dire d'arrêter, etc.

3.2 Le comportement des autres jeunes

Questions pour susciter la discussion :

- Que pensez-vous du comportement des autres jeunes à l'école ?
- Pensez-vous que c'est de la violence ?
- Pourquoi pensez-vous que les jeunes intimident Nahla ? Pensez-vous que les filles et les garçons intimident Nahla pour les mêmes raisons ?
- Pourquoi les jeunes soutiennent-ils Philippe et le félicitent-ils et pourquoi ne sont-ils pas critiques ?
- Qu'est-ce que les jeunes auraient pu faire d'autre ?
- Qu'auriez-vous fait dans cette situation ?

Messages à transmettre :

- Dans cette situation, les jeunes exercent de la violence envers Nahla et rien ne peut la justifier. Au lieu de la soutenir et de critiquer Philippe pour ce qu'il a fait, ils et elles ont fait le choix d'intimider et de harceler Nahla.
- Ces jeunes auraient pu faire d'autres choix, notamment celui de ne pas participer à l'intimidation en arrêtant tous commentaires violents, celui de soutenir Nahla, celui de dénoncer l'acte de Philippe ou le comportement des autres

jeunes. Chaque personne aurait aussi pu faire le choix de ne pas regarder la photo, de l'effacer et de ne pas participer à sa diffusion.

- Il est important de ne pas arrêter un acte de violence par un acte de violence. Insister sur le fait qu'il ne faut pas utiliser la violence contre Philippe, notamment qu'il ne faut pas l'intimider ni lui faire des menaces. Il y a des façons non violentes de montrer son désaccord.
- Voici quelques exemples de façons dont une personne de l'entourage pourrait aider une survivante de cyberharcèlement sexuel :
 - En supprimant une photo ou une vidéo de nature sexuelle qui n'est pas de la personne qui l'a diffusée
 - En s'assurant toujours d'avoir un vrai consentement
 - En dénonçant toutes formes de violence
 - En écoutant la survivante et reconnaissant qu'elle n'est pas responsable de la violence qu'elle a subie, même si elle a elle-même diffusé sa photo
 - En s'exprimant et se positionnant contre tous commentaires violents
 - En s'impliquant et agissant pour contrer cette forme de violence
 - En s'éduquant et éduquant les personnes de son entourage
 - En ne minimisant jamais les impacts néfastes sur les filles et les femmes qui en sont victimes, etc.

4. Qu'est-ce que la sexualité saine et le consentement ?

Piste d'intervention : amener les personnes à réfléchir sur le consentement.

Questions pour susciter la discussion :

- Que pensez-vous du fait que Nahla fasse du sexting et des fellations ?
- Pensez-vous que c'est acceptable ?
- Nahla avait promis à Philippe qu'ils coucheraient ensemble le soir du party. Mais au dernier moment, elle a choisi de ne pas aller jusqu'au bout et de faire une fellation. Qu'en pensez-vous ?
- Une personne a-t-elle le droit de refuser de faire un acte sexuel au dernier moment ?
- Quelles pourraient être les raisons qui font que Nahla ou une autre fille ne voudrait pas aller jusqu'au bout ?
- Dans la vidéo, à votre avis, quels sont les sentiments de Philippe quand il comprend que Nahla n'ira pas jusqu'au bout ? A-t-il le droit de les ressentir ?
- Dans la vidéo, qu'est-ce que fait Philippe après que Nahla est partie ? Est-ce acceptable ? Qu'est-ce que Philippe aurait pu faire au lieu d'envoyer la photo de Nahla à ses amis ?

Messages à transmettre :

- Toute relation amoureuse ou amicale est bâtie sur la confiance et les moments de partage et d'intimité doivent respecter les limites des personnes impliquées. Il est important de ne jamais tenir pour acquis le consentement de l'autre, chacune des personnes doit manifester ouvertement son autorisation.
- Il n'existe pas de pré-consentement. Une personne qui a promis de faire un acte sexuel n'est pas tenue de le faire le moment venu si elle ne le veut plus.
- Le consentement doit être donné au début de tout acte de nature sexuelle et doit être présent tout au long de l'acte. Une personne peut décider à tout moment de refuser de faire ou de continuer un acte sexuel. Si l'autre ne respecte pas la volonté de ne pas faire ou d'arrêter l'acte, il y a agression sexuelle.
- Dans cette situation, Nahla a le droit de refuser d'avoir une relation sexuelle avec Philippe et d'accepter de faire une fellation, et ce, malgré le fait qu'elle lui ait promis qu'elle irait jusqu'au bout.
- Il peut être naturel pour le ou la partenaire de ressentir de la déception. Mais, il n'est pas acceptable qu'il ou elle exprime ses sentiments par des actes de violence, comme se venger en envoyant des photos sans le consentement ou en forçant l'autre personne à faire un acte sexuel qu'elle ne veut pas. Une manifestation du sentiment de colère ou de frustration de la part de Philippe indiquerait de la manipulation dans le but de faire changer la décision de sa partenaire, donc une forme d'agression à caractère sexuel. En

raison de l'inégalité entre les hommes et les femmes dans notre société, des pressions sociales comme l'hypersexualisation des filles et les mythes entourant la notion de masculinité, ce déséquilibre de pouvoir se perpétue souvent dans les relations sexuelles et plusieurs filles n'arrivent pas à refuser les demandes de leur partenaire, car elles ont peur de lui déplaire. Il est donc important de se rappeler qu'on parle ici de diffuser des photos du corps d'une autre personne et non du sien.

- Au lieu de faire le choix d'envoyer la photo de Nahla, Philippe aurait pu faire d'autres choix, notamment celui de parler à Nahla pour la sécuriser et la respecter dans ses choix. Il est important de comprendre qu'elle a des limites et qu'elle veut être respectée. Mettre l'accent sur une communication ouverte, saine et respectueuse, et le consentement dans les relations de couple et sexuelles.

Piste d'intervention : amener le public à réfléchir à la sexualité, notamment chez les jeunes.

Questions pour susciter la discussion :

- Que pensez-vous du fait que Philippe et Nahla s'envoient des messages « hot » et parlent de sexualité ?
- Pourquoi pensez-vous qu'ils le font ?
- D'après vous, est-ce que c'est un comportement acceptable, notamment chez les jeunes ?

Questions pour susciter la discussion (suite):

- Qu'est-ce qu'une sexualité saine ?
- Comment peut-on connaître ses goûts et ses limites en matière de sexualité ?
- Comment peut-on parler de sexualité avec son chum, sa blonde, ses amies et amis, ses parents, ses enfants, etc. ?
- Comment peut-on parler de ses limites avec son chum ou sa blonde ?

Messages à transmettre :

- Ne pas tenir pour acquis que tous les couples sont hétérosexuels, donner des exemples de la diversité. Ne pas juger les choix des gens quant à leur sexualité. Il est important de respecter les valeurs personnelles, sans en prôner certaines par rapport à d'autres.
- La sexualité est naturelle et saine quand toutes les personnes concernées sont consentantes, que la relation est égalitaire, et que la sexualité est conforme à la loi.
- Il est acceptable de parler de sexualité et d'avoir des relations sexuelles si les personnes ont donné leur consentement.
- Il est important que chaque personne réfléchisse à sa propre sexualité et à ses propres limites afin de savoir ce avec quoi elle est à l'aise ou non.

- La communication et le respect sont les clés d'une relation saine. Encourager les jeunes à se parler afin de bien comprendre où se situe l'autre. Communiquer ne signifie pas imposer ses besoins pour qu'ils soient comblés.
- Chaque personne a le droit de faire ses propres choix en matière de sexualité et peut poser ses limites. C'est la responsabilité de chaque partenaire de respecter ses propres choix et limites, ainsi que les choix et limites de l'autre.
- L'éducation sexuelle est importante. Ce sont aux parents, au personnel enseignant et à la société en général d'informer les jeunes sur une sexualité saine. Il est important de leur donner toutes les informations, notamment sur le consentement et les moyens de protection, de leur offrir des occasions d'en discuter ouvertement, de leur faire confiance et de les laisser faire leurs propres choix sans les influencer ni les juger.
- La communication en matière de sexualité est importante, notamment dans un couple.

À noter : Cette discussion peut être utile avec les jeunes pour parler de sexualité, mais aussi avec des parents pour les inviter à parler de la sexualité des jeunes.

5. Est-ce qu'il y a une différence de perception entre la sexualité féminine et masculine ?

Piste d'intervention : amener le public à réfléchir à la différence de perception entre la sexualité des filles et des femmes et celle des garçons et des hommes.

Questions pour susciter la discussion :

- Voyez-vous une différence entre la façon dont les jeunes traitent Nahla et la façon dont ils et elles traitent Philippe ?
- Pourquoi selon vous y a-t-il une différence ?

Messages à transmettre :

- Dans la vidéo, pour un même acte sexuel, Nahla et Philippe sont traités différemment par les autres jeunes. Nahla est jugée négativement et fait l'objet d'intimidation, alors que Philippe est félicité et peut se vanter.
- C'est souvent le cas et pour un même acte sexuel, la fille et le garçon impliqués ne seront pas jugés de la même façon : la fille sera jugée sévèrement et souvent insultée alors que le garçon sera valorisé et approuvé. Ça tient au fait que la sexualité des filles et des femmes est encore taboue et qu'on voit la sexualité féminine soit sous l'angle de la femme qui a un « bon » comportement sexuel qui est « contrôlé » ou sous celui de la femme qui a une sexualité libre, jugée

comme « mauvaise ». La sexualité masculine a au contraire toujours été valorisée : plus un garçon ou un homme a de relations ou de partenaires sexuelles et plus il s'en vante, mieux il est vu par la société.

- On valorise ou encourage rarement le plaisir sexuel des filles et des femmes. Il est donc important de mettre l'accent sur la validité du plaisir des filles autant que celle du plaisir des gars. Les filles et les femmes ont autant droit à un plaisir sexuel.
- Le fait que la sexualité féminine est encore taboue entre en contradiction avec l'hypersexualisation actuelle qui montre les filles et les femmes comme des objets sexués et sexuels. Ces dernières peuvent avoir peur d'exprimer leur sexualité, car elles ne se sentent pas à la hauteur des attentes de la société. Elles peuvent se comparer aux images hypersexualisées et stéréotypées qu'on projette au nom de la beauté. Il est important de mettre l'accent sur le fait que peu importe la manière de s'habiller ou de se comporter, lorsqu'il y a agression sexuelle, ce n'est jamais de la faute de la survivante.
- Les personnes peuvent avoir beaucoup de difficulté à faire la différence entre la sexualité saine et la pornographie. Nous sommes bombardé.e.s par la pornographie et plusieurs études² mentionnent que l'utilisation fréquente de la pornographie affecte les relations sexuelles

²Entre autres, l'étude de Gail Dines qui est professeure et chercheuse américaine et qui s'intéresse à l'industrie de la pornographie. On peut voir en ligne une présentation qu'elle a faite à ce sujet, intitulée *How Porn Creates the John : Porn, Trafficking, and the Social Construction of Masculinity*.

entre les êtres humains. Par exemple, il est prouvé que plus on regarde des vidéos pornos, plus on veut reproduire les scènes avec une autre personne. Il est important de mentionner que d'être forcée à regarder ou reproduire des scènes pornos, c'est une forme d'agression à caractère sexuel. Il peut donc être difficile pour les filles et les femmes de se sentir bien dans leur sexualité, de faire leurs propres choix et de mettre leurs limites quand elles voient d'un côté que la société attend d'elles qu'elles soient sexuelles et sexualisées, mais de l'autre côté, quand elles le sont, la société et leur entourage les jugent négativement.

6. Qu'est-ce que le sexting ?

Piste d'intervention : amener le public à réfléchir au phénomène du sexting et à ses risques.

Questions pour susciter la discussion :

- Que pensez-vous du fait que Nahla envoie des photos sexy d'elle à Philippe ?
- Pourquoi à votre avis le fait-elle ?
- Pensez-vous que c'est un comportement acceptable chez les jeunes ?
- Y a-t-il des risques ? Quels sont-ils ?
- Quels pourraient être les conséquences pour les personnes impliquées ?

Messages à transmettre :

- Il est important de réfléchir à ce qu'on veut réellement en matière de sexualité et essayer de ne pas se faire influencer. Beaucoup d'éléments extérieurs peuvent influencer les personnes, notamment les jeunes, et les pousser à accepter des pratiques de nature sexuelle avec lesquelles elles ou ils ne sont pas vraiment à l'aise, comme le sexe oral ou prendre des photos de soi dans des poses sexy ou des photos de soi nu.
- Plusieurs raisons peuvent inciter les jeunes à se prendre en photo dans des poses sexy ou dénudées :
 - Un jeu sexuel dans le cadre d'une relation amoureuse. C'est sain si les deux personnes sont consentantes.
 - Un moyen d'attirer ou d'exciter une autre personne. C'est également sain si les deux personnes sont consentantes.
 - Un moyen d'attirer l'attention ou de « faire comme tout le monde » et de se faire accepter. Cette situation peut présenter un risque dans la mesure où la personne ne le fait pas réellement par choix, mais plus sous la pression sociale, parce qu'elle pense que c'est ce qu'on attend d'elle. On peut faire le lien avec l'hypersexualisation actuelle des filles et des femmes où les médias, la publicité et la société en général présentent les filles et les femmes comme des objets sexuels.
 - En réponse à des pressions de la part de son ou sa partenaire ou d'autres personnes. Cette situation est une forme de violence à caractère sexuel. Obliger une personne à faire un acte de nature sexuelle est une forme de violence.

- Des risques qui peuvent être associés à certaines pratiques sexuelles, comme ici le fait d'envoyer des photos sexy :
 - Une photo de nature sexuelle d'une personne de moins de 18 ans est considérée comme de la pornographie juvénile. Diffuser une photo intime qui n'est pas la sienne est considéré comme un crime.
 - Si on a des photos ou des vidéos sexy sur son cellulaire ou tout autre appareil et que cet appareil est volé ou piraté, il y a un risque que les photos ou vidéos soient diffusées.
 - Mettre des photos sexy de soi sur Internet représente un risque élevé parce que tout ce qui est mis sur Internet ne s'efface pas complètement et peut être vu par des centaines de personnes. Il est aussi difficile de supprimer totalement du contenu mis sur Internet, d'autant plus que certains sites pornographiques reprennent et utilisent les photos ou vidéos sexy mises sur des médias sociaux.
 - La personne à qui on envoie une photo ou une vidéo sexy peut la montrer à d'autres personnes, la diffuser par message cellulaire ou la mettre sur Internet. La diffusion est massive et rapide.
 - Il est possible qu'au moment où l'on fait une photo de soi nu ou une vidéo, nous avons confiance en l'autre personne. Par contre, il est possible qu'après l'avoir fait, on ne se sente pas totalement à l'aise. C'est important d'y réfléchir et d'évaluer si cette décision nous met à risque d'un danger.
 - Il est important de se rappeler qu'on ne sait jamais à qui on parle lorsqu'on ne voit pas la personne physiquement, comme sur un « chat ». Par exemple, la personne pourrait

envoyer une photo intime en pensant qu'elle l'envoie à son ou sa partenaire et que c'est une tierce personne qui la reçoit.

- Il est important de mentionner que la croyance en l'anonymat d'Internet, les pseudonymes et les nouvelles applications, par exemple Snapchat qui efface instantanément les traces en l'espace de 10 secondes, laissent croire qu'on peut en abuser sans conséquence. Mais il faut faire attention parce qu'il est facile de faire une capture d'écran de l'image. Elle peut donc être gardée et diffusée par d'autres moyens, notamment sur d'autres réseaux sociaux. Ainsi, il est facile de diffuser instantanément et massivement les contenus en utilisant la technologie, et contrairement à la croyance populaire, les contenus demeurent toujours présents en ligne.

7. Qu'est-ce que l'hypersexualisation et la notion de féminité ?

Piste d'intervention : amener les gens à réfléchir sur l'hypersexualisation et la notion de féminité et à ce que ça implique pour les filles et les femmes.

Questions pour susciter la discussion :

- Pensez-vous que ce que fait Nahla (prendre et montrer des photos intimes d'elle) est influencé par quelqu'un ou quelque chose ?
- À votre avis, est ce que l'hypersexualisation joue un rôle dans le phénomène du sexting?

Questions pour susciter la discussion (suite) :

- Comment peut-on défaire les stéréotypes au sujet de la féminité ?
- Quels sont les moyens d'exprimer sa féminité et son individualité ?

Messages à transmettre :

- On trouve maintenant de la pornographie partout, et cela gratuitement, et ses codes se sont infiltrés dans tous les domaines de la vie, sans qu'on en soit vraiment conscient. Les jeunes filles sentent beaucoup de pression à se conformer à la sexualité qu'on attend d'elles. Dans la vidéo, on voit que Nahla succombe à cette pression en envoyant des photos sexy à Philippe.
- La sexualité représentée à la télévision est irréaliste, mais aussi dissociée des sentiments et de l'amour. Elle est souvent représentée en tant que passe-temps, banale et ne démontre jamais de risque ou ne parle jamais de contraception³.
- Comme beaucoup de parents hésitent encore à parler de sexualité avec leurs enfants, les adolescent.e.s reçoivent leur éducation sexuelle par la télévision, Internet et les pairs. Il est important de parler de sexualité saine avec les filles et les femmes et les encourager à ne pas

³Duquet, F. 2009. *Perceptions et pratiques de jeunes du secondaire face à l'hypersexualisation et à la sexualisation précoce*. Montréal : Université du Québec à Montréal.

succomber aux pressions sociales auxquelles elles sont soumises de façon quotidienne. Il faut leur parler du côté érotique de la sexualité, mais en abordant le désir et le plaisir dans une relation intime saine et non celui de la femme en tant qu'objet érotique. Dans la vidéo, on peut voir que Nahla est beaucoup représentée en tant qu'objet sexuel lorsque Philippe montre les photos sexy, parle « d'aller jusqu'au bout » et se fâche lorsqu'elle ne tient pas sa « promesse », car c'est ce qui était attendu d'elle. Par la suite, on ne la voit qu'en tant qu'objet sexuel à l'école après que Philippe a montré les photos. On oublie qu'elle est autre chose que cet objet sexuel.

- Il est important de sensibiliser les filles à l'impact des médias, des stéréotypes et des inégalités sociales sur la sexualisation des filles. La meilleure façon est de développer leur esprit critique afin qu'elles puissent décoder les messages véhiculés par l'entourage dans lequel elles vivent. Il ne faut pas leur interdire de participer à la culture populaire adolescente, mais plutôt leur apprendre à faire des choix éclairés face aux stéréotypes sexuels qui leur sont constamment présentés.
- Il est important d'amener les adolescentes à avoir une image positive d'elles-mêmes, à déconstruire ce mythe de la femme-objet « belle et sexy » servant à combler les besoins sexuels de l'homme. Il s'agit de les guider dans un processus d'« empowerment » basé sur l'estime de soi, la confiance et l'autonomie, tout en leur apprenant à mener des actions concrètes afin de sensibiliser la société face au problème de l'hypersexualisation auquel sont confrontées les adolescentes.

8. Qu'est-ce que la notion de masculinité ?

Piste d'intervention : amener les gens à réfléchir à la notion de masculinité et à ce que ça implique pour les garçons et les hommes.

Questions pour susciter la discussion :

- Pensez-vous que tout ce que fait Philippe (prendre et montrer des photos intimes), c'est pour montrer qu'il est un « vrai gars » ?
- Quels sont les autres moyens que Philippe utilise pour montrer qu'il est cool et que c'est un « vrai gars » ?
- Qu'est-ce qu'un « vrai gars » ? Est-ce qu'un « vrai gars » existe ?
- Comment peut-on défaire les stéréotypes au sujet de la masculinité ?
- Quels sont les autres moyens de montrer sa masculinité ?

Messages à transmettre :

- Il existe le mythe qu'un « vrai gars » est un gars qui a des relations sexuelles avec plusieurs filles, qui obtient ce qu'il veut, les contrôle et les domine, qui se vante auprès des autres et qui est supérieur. Dans cette vidéo, Philippe montre qu'il veut être populaire et se conformer à l'image stéréotypée de masculinité : il montre des photos intimes de Nahla à d'autres

personnes, il prend en photo Nahla lors de leurs relations sexuelles et les envoie à ses amis, il rabaisse Adrian en disant qu'il va y avoir trop d'action pour un petit gars comme lui, il a hâte de dire aux autres que Nahla lui a fait une fellation et il est fier quand il voit que tout le monde a vu la photo.

- Un « vrai gars », ce n'est pas l'image sexiste et stéréotypée projetée par la société et les médias. Un vrai gars, c'est celui qui respecte, qui parle et se comporte au quotidien en favorisant l'équilibre de pouvoir et l'égalité entre les femmes et les hommes. Il reconnaît la valeur et la contribution des femmes et des hommes à bâtir une société égalitaire, juste et sans violence. C'est celui qui reconnaît et valorise l'inclusion et la diversité dans tous les aspects de la vie, y compris la sexualité. C'est celui qui se respecte et respecte les choix de l'autre, peu importe que ce soit une fille ou un gars. Il s'assure toujours qu'il y a un consentement mutuel et respecte ses limites et celles des autres. Être un garçon ou un homme, c'est montrer de l'ouverture et du respect envers les autres et intervenir pour dénoncer les oppressions, prévenir ou mettre fin à une situation de violence. Dans la vidéo, Adrian montre une masculinité positive à la fin en osant intervenir et en empêchant Philippe de commettre un acte de violence.

Ressources disponibles en Ontario

Ressources pour les filles, les femmes et leur entourage

Fem'aide

Ligne provinciale de soutien pour les femmes touchées par la violence dans une relation intime, les survivantes d'agression à caractère sexuel et leur entourage. Les intervenantes à la ligne offrent en outre de l'information, du soutien et aiguillent vers les services en français disponibles dans les régions. Service gratuit et confidentiel.

Partout en Ontario : 1 877 336-2433,
ATS 1 866 860-7082, www.femaide.ca

Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) et autres services en français pour les survivantes

Organismes offrant du soutien pour les survivantes d'agression à caractère sexuel et faisant de la prévention et de la sensibilisation.

Pour obtenir la liste de ces organismes, veuillez appeler la ligne Fem'aide ou consulter le www.tracons-les-limites.ca à la rubrique Ressources.

[maSexualité.ca](http://maSexualite.ca) :

section sur les agressions à caractère sexuel, les faits, les drogues et l'agression à caractère sexuel, etc.

Ressources contre l'exploitation sexuelle des enfants et des jeunes sur Internet

aidezmoisvp.ca :

site internet donnant de l'information sur le sexting et expliquant comment faire pour retirer des photos de nature sexuelle sur différents sites Internet, notamment sur les médias sociaux.

cyberaide.ca :

site Internet permettant de signaler des cas d'exploitation sexuelle d'enfants sur Internet.

Ressources pour les jeunes

Jeunesse, J'écoute :

ligne de soutien pour les jeunes : 1 800 668-6868
ou jeunessejecoute.ca

Autres organismes ayant des programmes de prévention de la violence chez les jeunes

La Fédération de la jeunesse franco-ontarienne (FESFO) : www.fesfo.ca

Le Centre ontarien de prévention des agressions (COPA) : www.infocopa.com

*Il pourrait être pertinent pour les intervenantes de préparer une liste des ressources de leur région avant de présenter la vidéo

Définitions

Agression à caractère sexuel⁴ :

Est un acte de nature sexuelle commise sans le consentement de la personne. L'agression à caractère sexuelle est un crime de pouvoir et de contrôle.

Cyberharcèlement ou cyberintimidation⁵ :

Est un comportement répété, non sollicité et menaçant de la part d'une personne ou d'un groupe qui se sert d'un téléphone cellulaire ou de la technologie Internet dans l'intention de terroriser, de harceler ou d'intimider une victime. Le harcèlement peut se produire dans tout contexte électronique où il est possible de communiquer avec d'autres, par exemple les sites de réseaux sociaux, les babillards, les salles de clavardage, les messages textes ou les courriels.

Cyberharcèlement sexuel :

Est un comportement répété, non sollicité et menaçant de la part d'une personne ou d'un groupe en utilisant les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) et des méthodes de manipulation comme l'humiliation, l'intimidation, la menace, le chantage, la violence verbale ou psychologique, la moquerie, les injures ou la diffamation. Par exemple, l'envoi de messages textes

⁴Section tirée du Livret 1 – L'agression sexuelle et le *Code criminel* au Canada. 2013. AOcVF.

⁵Définition de la Direction générale de la condition féminine de l'Ontario, 2013. En ligne : www.women.gov.on.ca/owd/french/ending-violence/campus_guide.shtml#toc5f

harcelants, de commentaires négatifs ou blessants, d'injures, de menaces liées à la sexualité d'une personne ou la diffusion de rumeurs, la diffusion ou la menace de diffusion de photographies de nature sexuelle ou d'enregistrements audio ou de vidéos de moments d'intimité sexuelle, sans le consentement de la victime.

Le cyberharcèlement et la cyberintimidation se caractérisent par la facilité de propagation, leur étendue par un nombre élevé de personnes qui y participent et qui ne se limite pas à l'entourage immédiat.

La diffusion massive et instantanée, les contenus affichés demeurant présents en ligne, l'anonymat d'Internet et les nouvelles applications, comme Snapchat qui efface instantanément toutes les traces, les fausses identités et les pseudonymes laissent croire qu'on peut abuser sans conséquence.

Sexting ou sexto :

Lorsqu'une personne crée, envoie ou diffuse à d'autres personnes des photos ou des vidéos de nature sexuelle par l'entremise d'un téléphone cellulaire.

Consentement⁶ :

Une personne consent à une activité de nature sexuelle quand elle accepte de plein gré, donc sans y être soumise par force ou contrainte. Une personne peut exprimer son consentement par des mots ou des gestes. Selon le *Code criminel*, la personne qui initie l'activité sexuelle doit toujours demander à l'autre si

⁶Section tirée du Livret 1 – L'agression sexuelle et le *Code criminel* au Canada. 2013. AOcVF.

elle veut y participer. Seule la personne peut donner son consentement à une activité sexuelle. Une personne ne peut pas consentir à sa place.

Le consentement doit être présent tout au long de l'activité sexuelle. La personne peut décider à tout moment d'y mettre fin. Si son ou sa partenaire ne l'écoute pas, il y a agression à caractère sexuel.

Le consentement doit être exprimé à chaque fois qu'une activité sexuelle est proposée. Ce n'est pas parce que la personne a consenti une fois que son consentement sera automatique à l'avenir. Le consentement doit toujours être présent même si les personnes sont mariées. Être en couple n'implique jamais un droit du ou de la partenaire sur le corps et la sexualité de l'autre personne.

Avoir consenti à une pratique sexuelle ne veut pas dire que la personne accepte toutes les pratiques sexuelles. Le ou la partenaire doit toujours avoir reçu le consentement si elle ou il veut essayer quelque chose de nouveau.

Il n'y a pas de consentement, donc il y a agression sexuelle, quand :

- La personne exprime un refus. Exprimer son refus ne veut pas obligatoirement dire de se débattre. La personne peut exprimer son refus par des mots, des gestes ou des comportements.
- L'agresseur utilise l'intimidation, la manipulation, la menace, la force ou la violence pour contraindre la personne.
- L'agresseur abuse de son pouvoir, son autorité ou de la confiance de la personne pour imposer des contacts de nature sexuelle.

- La personne est incapable de consentir à l'activité sexuelle. Par exemple, elle dort, elle est inconsciente ou elle a consommé de l'alcool ou de la drogue, de votre plein gré ou à votre insu, et que vous n'avez plus conscience de vos actes ou de ceux de votre partenaire. Le fait que vous ayez consommé des substances ne justifie pas qu'une personne vous impose une activité sexuelle.

Âge de consentement⁷:

L'âge de consentement est l'âge auquel une jeune personne peut légalement donner son consentement à des activités sexuelles. L'âge de consentement s'applique à tous les gestes sexuels, que ce soit un contact sexuel ou une relation sexuelle. Un agresseur accusé d'agression sexuelle ne peut pas se défendre en disant qu'il croyait que la personne avait l'âge requis, à moins qu'il ait pris toutes les mesures nécessaires pour confirmer son âge.

Depuis 2008, l'âge de consentement est fixé à 16 ans.

Attention :

D'après la loi, il faut avoir 18 ans pour consentir à une activité sexuelle avec une personne en position d'autorité, de confiance ou avec qui il y a un lien de dépendance. Ainsi, si la personne a entre 12 et 17 ans, elle ne peut pas avoir un contact de nature sexuelle avec un membre de sa famille, son gardien ou sa gardienne, son entraîneur ou entraîneuse, son enseignant ou enseignante, etc.

⁷Section tirée du Livret 1 – L'agression sexuelle et le *Code criminel* au Canada. 2013. AOcVF.

Certaines exceptions existent concernant l'âge de consentement à des activités sexuelles. Ainsi d'après le *Code criminel* :

- Si vous avez moins de 12 ans, vous ne pouvez pas légalement consentir à un contact sexuel.
- Si vous avez 12 ou 13 ans, votre partenaire sexuel doit avoir au maximum deux ans de plus que vous (si vous avez 12 ans, votre partenaire doit être âgé de 14 ans maximum ; si vous avez 13 ans, votre partenaire doit être âgé de 15 ans maximum).
- Si vous avez 14 ou 15 ans, votre partenaire sexuel doit avoir au maximum cinq ans de plus que vous (si vous avez 14 ans, votre partenaire doit être âgé de 19 ans maximum ; si vous avez 15 ans, votre partenaire doit être âgé de 20 ans maximum).

Personne de l'entourage :

Toute personne (ami.e, famille, collègue, voisin.e, survivante, etc.) qui n'est ni une victime ni un agresseur dans une situation donnée, qui pourrait intervenir, offrir son aide, jouer un rôle et faire une différence. C'est une personne qui est en mesure d'intervenir avant, pendant ou après l'agression. Ainsi, la définition de personne de l'entourage englobe tout le monde et chacune et chacun peut aider les survivantes d'agression à caractère sexuel.

Ressources pour femmes francophones en Ontario



Voisin-es, ami-es et familles

**Campagne de sensibilisation du public
aux signes avertisseurs de la violence faite aux femmes,
voisinsamisetfamilles.ca**

fodf Femmes ontariennes et
droit de la famille
Le droit de savoir

flew Family Law
Education for Women
Women's Right to Know

**Un seul droit de la famille pour toutes les femmes.
Renseignez-vous sur vos droits,
undroitdelafamille.ca**